



Schweizer Casino Verband  
Fédération Suisse des Casinos  
Federazione Svizzera dei Casinò



# Rapport annuel 2005

## I. Editorial



L'année 2005 peut être considérée comme la première année de vraie consolidation de la branche. Dans plusieurs domaines, les expériences que nous avons faites ont permis de tirer des leçons fort utiles. Ainsi, par exemple, dans le domaine des standards du concept social, qui ont été mis en application, dès début 2005, par tous les casinos. Déjà pour la moitié de l'année, un bilan intermédiaire avait été établi et de nouvelles étapes d'optimisation ont été entreprises. Personne ne saurait donc dire que les casinos suisses ne prennent pas leurs responsabilités en matière de protection sociale!

Le succès de la branche se poursuit. En 2005, les 18 casinos faisant partie de la Fédération Suisse des Casinos ont dépassé pour la première fois le seuil des 800 mio. de francs en chiffre d'affaire. Avec un produit brut des jeux de presque 810 mio. de francs il a été possible d'améliorer de façon significative le résultat de l'année passée. La branche renforce ainsi sa position en tant que facteur économique national important et de pourvoyeuse de places de travail. En 2005, nos membres ont produit environ 355 mio. de francs pour l'AVS. Les cantons d'implantation touchent 57 mio. de francs supplémentaires. De manière générale, tous les casinos ont réussi à augmenter leurs produits bruts des jeux. Les casinos B ont ainsi profité des conditions-cadres légales améliorées, qui leur permettent depuis début novembre 2004, de présenter une offre de jeu plus attractive. Il faut toutefois remarquer que les petits casinos des régions de montagne doivent encore se débattre avec des variations touristiques saisonnières.

Sur le plan politique, malheureusement, le danger de mettre en jeu de manière désinvolte les acquis de ces quelques années reste toujours présent. Le thème de la lutte contre le blanchiment d'argent en est la meilleure démonstration. La Suisse officielle a débuté avec beaucoup d'élan la mise en œuvre des recommandations révisées du groupe «Financial Action Task Force on

Money Laundering (FATF)», surtout la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ). La branche, toutefois, s'est défendue fortement contre le projet de la CFMJ, mis en consultation mi-septembre 2004, concernant une nouvelle ordonnance sur le blanchiment d'argent. Ce projet aurait amené des limitations massives dans l'exploitation et l'économie des casinos et il aurait réduit leur compétitivité internationale. Après que les adaptations de la loi, mises en consultation par le Département Fédéral des Finances début 2005 en vue de l'application des recommandations FATF révisées, aient été soumises à une dure critique, on a compris, peu à peu, que la stratégie de réglementation poursuivie représentait, sans aucune nécessité, une perte énorme de compétitivité pour des différentes branches par rapport à l'étranger. Le Conseiller Fédéral Merz a finalement demandé un arrêt momentané des travaux, au début du mois de juin 2005.

En effet, la Suisse fait beaucoup actuellement dans sa lutte contre le blanchiment d'argent. C'est particulièrement vrai pour les casinos suisses, qui appliquent, comme on le sait, les mesures de diligence les plus strictes dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle européenne. De ce point de vue, il n'y a donc aucun besoin urgent de réglementer la branche des casinos, ce qui n'exclut certainement pas les optimisations. Toute réglementation doit par contre tenir compte du marché et doit éviter de mettre en danger l'existence économique ainsi que la compétitivité internationale des casinos. La Fédération Suisse des Casinos poursuivra son engagement sur ce point.

En résumé, pour la FSC on peut parler d'une année de contact avec les autorités. Plusieurs séances et bien d'autres rencontres avec la CFMJ ont eu lieu, sur des thèmes comme la dite révision de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent, le rapport d'automne 2006 de la CFMJ au Conseil Fédéral concernant la branche suisse des casinos et l'optimisation des standards du concept social que nous avons proposée.

La Fédération Suisse des Casinos souhaite bien rester un partenaire fiable pour la CFMJ, mais sans perdre de vue l'intérêt de ses propres membres. C'est parfois une gymnastique difficile, mais on y parvient sans foulures.

Adriano Censi  
Präsident

## II. Branche

Les indications suivantes concernent les 18 membres de la Fédération Suisse des Casinos (FSC).

L'année 2005 avait été intéressante pour la branche des maisons de jeu: Les 18 casinos étant membre de la FSC pouvaient améliorer, selon l'attente, le résultat précédent et ont réalisé un produit brut des jeux de 809.8 mio. de francs (année précédente: 715.8 mio. de francs). Ce montant se répartit comme suit: 623.1 mio. de francs (77 %) pour l'offre de jeux de hasard sur appareils à sous et 186,7 mio. de francs (23 %) pour les jeux de table. Avec 3'223 appareils à sous et 233 tables de jeu, l'offre de jeu a été légèrement élargit. Les casinos suisses ont reçu environ 4.4 millions de visiteurs (année précédente: 4.1 mio.) et ils disposaient de plus de 2'300 employés.

Pour la première fois, des nouvelles conditions-cadres ont été établies pour les casinos B, dès l'année de référence 2005. En novembre 2004, ce sont les ordonnances révisées pour la loi sur les maisons de jeu qui sont entrées en vigueur. Diverses restrictions, auxquelles les casinos B étaient soumis jusqu'à présent, au contraire des casinos au bénéfice d'une concession A, ont été modifiées et assouplis. En outre, la mise maximale pour les machines à sous a passé de cinq à 25 francs et le gain maximal de 5'000 à 25'000 francs. Ces modifications ont permis aux casinos B de présenter une offre de jeu plus attractive. Ceci avait un effet positif sur les résultats. Tous les casinos B ont put augmenter non seulement leur produit brut des jeux mais aussi le chiffre d'affaire moyen par client.

En 2005, les casinos ont prononcé un total d'environ 3'530 exclusions de jeu (année précédente: 3'260). Pour 76 % il s'agit d'exclusions volontaires, pour 17 % des exclusions imposées. Environ 415 exclusions ont été levées (année précédente: 330). A fin 2005, on comptait tout juste 13'300 exclusions de jeu en total. Avec 330 personnes les casinos ont établi une convention de visite, soit une restriction du nombre mensuel des visites dans les casinos suisses.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, les bars, restaurants et salons de jeu ne peuvent plus exploiter les appareils à sous servant aux jeux de hasard. Environ 6'000 automates, à 2'433 emplacements et dans 13 cantons, ont dû être enlevés. Ces appareils permettaient d'obtenir jusqu'à présent un produit brut des jeux de 180 mio. de francs environ. La mise en oeuvre de cette prescription légale a certainement été et reste toujours un grand défi pour la CFMJ. Il fallait non seulement s'occuper de faire enlever ces automates, effectivement et dans les délais, mais aussi s'assurer que ces appareils ne seraient pas exploités par la suite de manière illégale. Depuis le début du mois d'avril 2005, les appareils à sous servant aux jeux de hasard ne sont autorisés que dans le cadre



contrôlé des casinos. Hors casinos, ce ne sont plus que des automates de jeux d'adresse qui sont autorisés. Dans les faits, il s'agit donc d'une limitation considérable de l'offre existante d'automates de jeux de hasard. Pour la nouvelle branche des automates de jeux d'adresse, le début a été bien difficile. Les représentants de cette branche ont exigé de la CFMJ l'assouplissement de la pratique d'admission leur paraissant trop restrictive et ont demandé l'adaptation des conditions-cadres légales. La différenciation entre automates de jeux de hasard et automates de jeux d'adresse est digne d'une partie d'alpinisme. La Fédération Suisse des Casinos devra certainement passer au crible les propositions éventuelles pour l'adaptation des critères de différenciation.

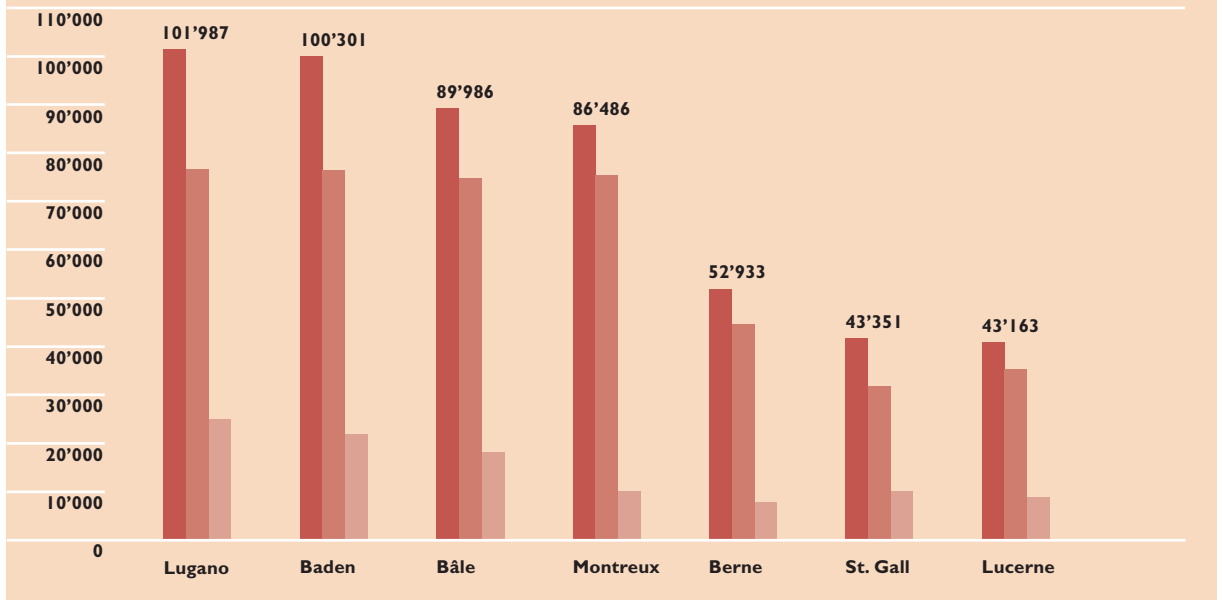
### Branche suisse des maisons de jeu en un clin d'oeil

- Les 18 membres de la FSC ont obtenu un produit brut des jeux d'environ 809.8 mio. de francs.
- 412 mio. de francs de ce produit brut des jeux sont au bénéfice de toute la population suisse: 355 mio. de francs vont au fond de compensation de l'AVS, 57 mio. de francs dans les caisses des cantons d'implantation.
- Presque 4,4 millions de visiteurs se sont rendu dans les casinos: 2.35 mio. dans les casinos de la Suisse alémanique, 0,75 mio. dans les quatre casinos de la Romandie et 1,3 mio. dans les trois casinos tessinois.
- Les casinos ont occupé 2'344 employés (2'136 postes à plein temps) et ont investies, comme dans l'année précédente, plus de 21 mio. de francs.

## Produit brut des jeux 2005

## Casinos A

(en Mio. CHF)

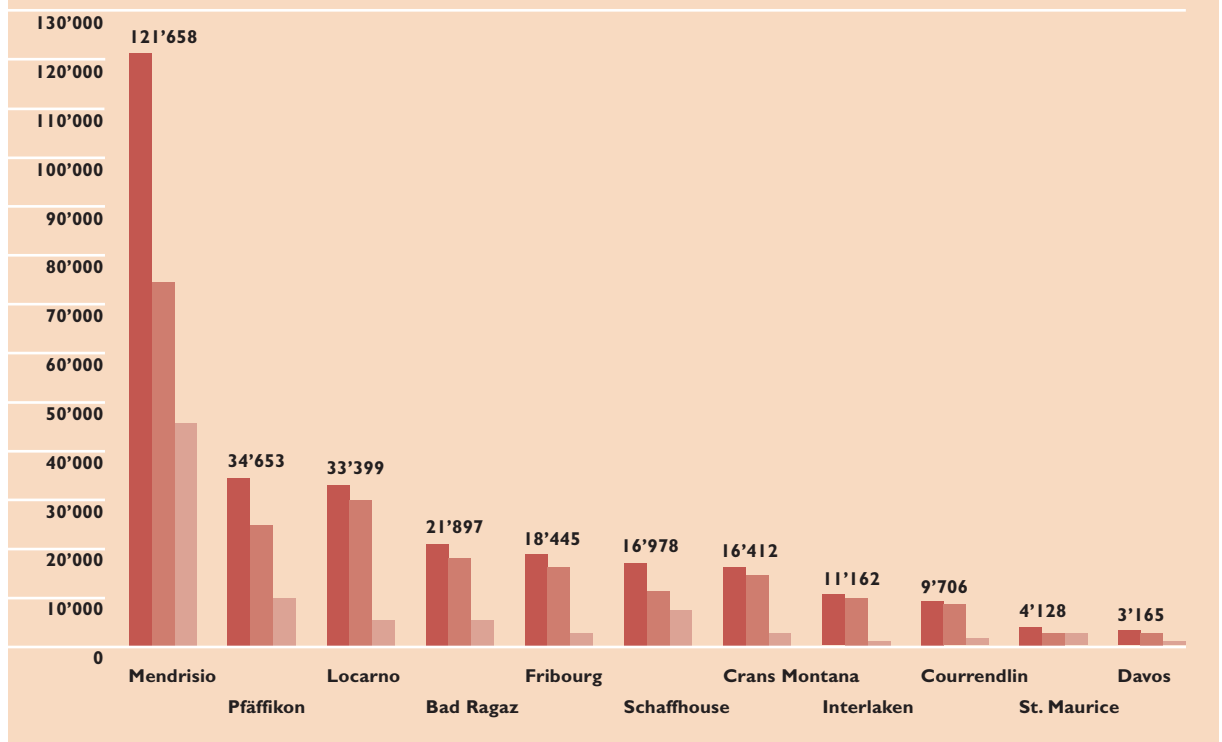


- Produit brut des jeux Total
- Produit brut des jeux Slots
- Produit brut des jeux Live Games

## Produit brut des jeux 2005

## Casinos B

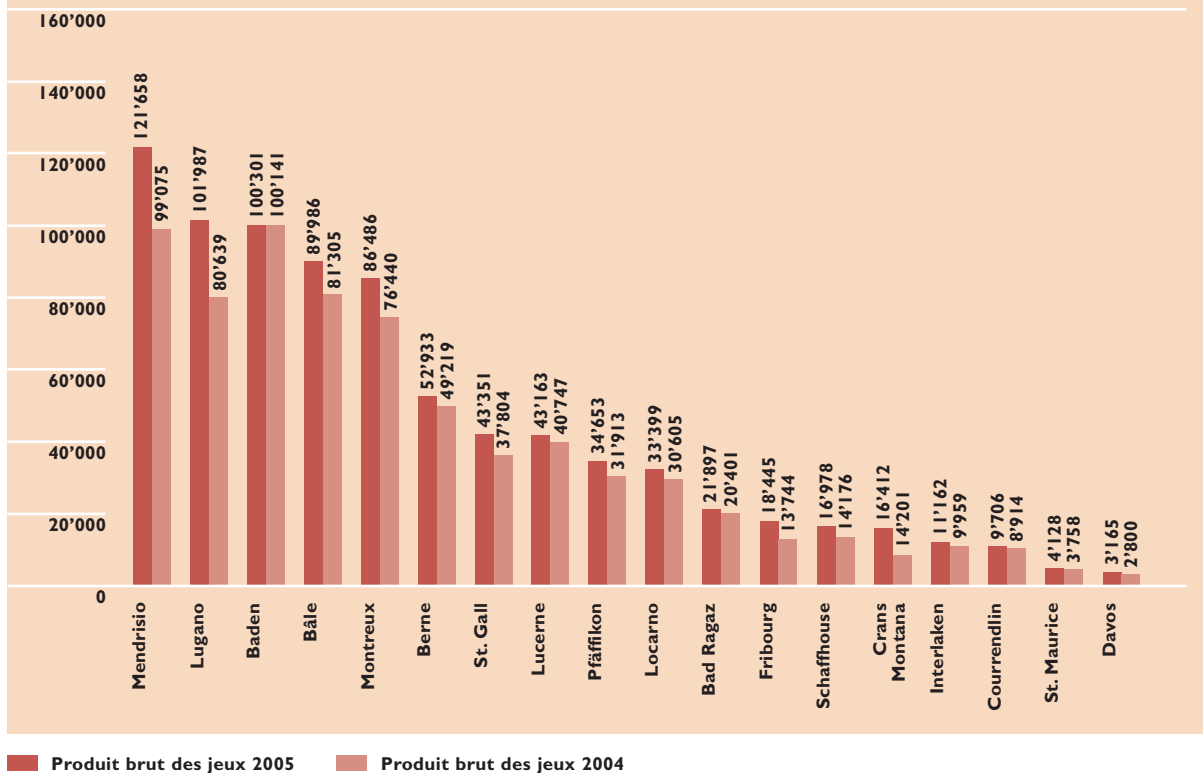
(en Mio. CHF)



- Produit brut des jeux Total
- Produit brut des jeux Slots
- Produit brut des jeux Live Games

## Produit brut des jeux 2005 / 2004

(en Mio. CHF)



## III. Activités de la Fédération

### I. Droit

Les casinos ont le devoir de faire vérifier leur compte d'exploitation par un organe de révision indépendant, du point de vue légale et économique. Le réviseur en charge établit, dans le cadre de son contrôle, un rapport explicatif à l'intention de la CFMJ. Début novembre 2004, la CFMJ a décidé de contrôler à fond la structure et le contenu de ce rapport explicatif en se basant sur les expériences faites et d'élaborer un nouveau projet de rapport. Selon le point de vue de la FSC, il s'agit tout d'abord de s'assurer, au moment de réviser ce rapport, que la liberté d'entreprise des casinos reste maintenue. De plus, seuls les domaines qui présentent – selon les autorités – des positions à risque que le législateur considère également comme étant telles, devraient être soumis à un contrôle particulier. Finalement, grâce à une nette séparation des compétences pour cette surveillance, entre le secrétariat de la CFMJ et le bureau de révision, les «double emplois» devraient pouvoir être évités. Suite à une séance d'information de la CFMJ à Berne, le 28 janvier 2005, un groupe de travail formé de représentants de la CFMJ, des bureaux de révision et des casinos, a entrepris la révision de ce rapport d'exploitation. Il terminera ses travaux en 2006. La branche des maisons de jeu aura alors la possibilité

de s'exprimer sur le nouveau projet de rapport, dans le cadre d'une mise en consultation.

Le 17 février 2005 le Procureur fédéral a introduit, sur demande de l'Office fédéral de justice (OFJ), un pourvoi en nullité auprès de la cour de cassation du Tribunal fédéral concernant la suspension du procès pénal contre les paris sportifs «sporttip». Celle-ci a décidé, le 26 octobre 2005, de rejeter ce pourvoi en nullité. Le tribunal fédéral est parvenu à la conclusion que les responsables de Swisslos n'ont agi ni intentionnellement, ni négligemment, lors de l'introduction de «sporttip», car en raison des autorisations cantonales reçues, ils pouvaient admettre que «sporttip» n'était pas un pari défendu. Il reste toutefois peu clair, entre-temps, si «sporttip» est une loterie, une entreprise semblable à une loterie, un pari totalisateur ou un pari défendu, du genre «bookmaker». Le tribunal fédéral ne s'est malheureusement pas exprimé sur ce sujet concret.

Par une circulaire du 16 novembre 2005, la CFMJ a réglé la mise en circulation des jetons gratuits et des gains en nature. Elle a révisé, à la demande de la FSC et de différents casinos, la pratique existante accordant la possibilité de déduction des gains en nature. La nouveauté consiste à pouvoir déduire, sous certaines

conditions, le prix d'achat de ces gains en nature, du produit brut des jeux. Les casinos ont ainsi la possibilité de rendre l'offre de jeux plus attirante pour leurs clients. Selon l'estimation de la Fédération, ce sont avant tout les jeux de tables, dont la tendance est régressive, qui vont en profiter. Par contre, les raisons avancées par la FSC, respectivement par les casinos, concernant la réglementation trop restrictive des jetons gratuits – du point de vue de la branche – n'ont pas été retenues. Cette mesure de marketing est inutilement restreinte par la réglementation actuelle. La CFMJ a toutefois annoncé que la pratique nouvelle serait encore examinée au bout d'un an.

## 2. Jeux / Techniques / Sécurité

Une mise en consultation auprès de nos membres, en octobre 2004, ayant montré que ce sont surtout les régions touristiques qui s'intéressent à l'utilisation de cartes de crédit dans les casinos, la Fédération Suisse des Casinos a examiné la possibilité d'une collaboration avec différents serveurs. Faute d'intérêt de la part des casinos, aucun accord-cadre n'a été élaboré avec l'une des maisons spécialisées habituelles. Par contre, la Fédération a contacté une entreprise américaine qui dispose de beaucoup d'expérience dans le domaine international des casinos. Après une présentation du produit organisée par la Fédération fin février 2005 à Berne pour les membres intéressés, les premiers contrats de coopération ont pu être élaborés. Ils permettent d'élargir le service à la clientèle.

## 3. Communication

### a) Communication interne à la Fédération

La FSC insiste, aussi en 2005, sur une information continue et rapide de ses membres. La majeure partie de la communication interne s'est faite par courriel, comme d'habitude. Les membres ont été orientés par 35 communications et quatre «Newsletters» sur différentes questions et thèmes.

Le 5 décembre 2005 la première conférence des directeurs de la Fédération Suisse des Casinos a eu lieu à Berne. La Fédération Suisse des Casinos ne recherche ici pas uniquement une plate-forme complémentaire pour l'échange d'informations et d'expériences entre casinos, mais aussi l'occasion d'entretenir activement le dialogue direct avec ses membres. Les thèmes concernaient les standards du concept social, la mise en pratique des concepts sociaux en générale et en particulier les mesures exigées par la CFMJ dans le domaine de la protection sociale.

### Offre de jeu et produit brut des jeux en détail

- Dans les casinos un total de 3'223 appareils à sous servant aux jeux de hasard et 233 tables de jeu ont été proposés.
- Des 809.8 mio. de francs du produit brut des jeux, 186,7 mio. de francs (23 %) proviennent des jeux de table et 623.1 mio. de francs (77 %) des appareils à sous.
- Le produit brut des jeux indique en moyenne 185 francs par client. L'éventail se situe, selon la dimension et le lieu d'implantation des casinos, entre 110 et 245 francs.

### b) Relations avec des organismes faitier et d'autres organismes

Lors de l'assemblée des membres à Londres, le 26 janvier 2005, l'European Casino Forum a été dissoute. Il a été fondé une association de droit propre, nommée European Casino Association. La nouvelle ECA veut renforcer son influence sur la législation de l'Union Européenne. Elle a installé ses propres bureaux à Bruxelles dans ce but, vers le milieu de l'année. La FSC s'engage dans le groupe de travail «Responsible Gaming». Elle souhaite apporter son expérience en ce qui concerne son modèle de prévention sociale dans le domaine des casinos, qui est considéré comme exemplaire au niveau international. Le groupe de travail a élaboré, en 2005, un commun «Code of Conduct for Responsible Gaming», accepté lors de l'assemblée générale de Londres, le 25 janvier 2006. Les directives communes sont approuvées également par le comité de l'European Association for the Study of Gambling (EASG).

### c) Relations avec les autorités

La CFMJ doit soumettre, en automne 2006, un rapport sur la situation du secteur des maisons de jeu en Suisse, accompagné des recommandations pour l'avenir de ce domaine d'activité. Le 13 mai 2005, elle a invité les casinos, par écrit, de prendre position par rapport à quelques questions sélectionnées et a procédé, mi-août 2005, à des relevés de données complémentaires auprès des casinos. Au mois de septembre, la Fédération a remis sa prise de position, en conformité avec les résultats d'une enquête interne, concernant le questionnaire de la CFMJ. La Fédération considère que le développement actuel de la branche des casinos suisses est réjouissant. Elle compte sur une croissance poursuivie, mais éventuellement plus faible, dans les années à venir. Il a été fait mention, parallèlement, du fait que les casinos suisses sont exposés à une concurrence intense et, par rapport aux autres exploitants



de jeux de hasard en Suisse et ailleurs, à des conditions-cadres légales sévères et coûteuses. La mise en pratique des exigences et conditions diverses, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de la protection sociale et de la lutte contre le blanchiment d'argent, est source de grands investissements et de gros efforts. La Fédération a donc exigé que l'on renonce à renforcer les mesures, afin de ne pas mettre en danger la capacité concurrentielle des casinos suisses. Si, à l'avenir, le besoin d'adaptation de la législation suisse par rapport au droit international devait se faire sentir, il s'agirait de s'assurer que l'importance et la mise en application des modifications soient coordonnées avec les réglementations des autres pays européens.

C'est le 27 avril 2005 que la rencontre annuelle au sommet entre la Commission fédérale des maisons de jeu et la Fédération a eu lieu. Le sujet principal traitait le rapport de la CFMJ au Conseil Fédéral concernant le panorama des casinos suisses. La CFMJ élaborera son rapport avant tout par elle-même, mais, pour certains problèmes éventuels, elle aura recours à des experts externes. Le contenu du rapport s'intéressera principalement à l'appréciation du marché, respectivement à la question de savoir si le marché suisse des casinos supporterait encore des concessions supplémentaires. Lors d'une deuxième rencontre au sommet le 3 novembre 2005 les représentants de la FSC et de la CFMJ ont discuté surtout sur les mesures dans le domaine de la protection sociale. Dans le courant de l'année, différentes autres séances ont eu lieu avec le secrétariat de la CFMJ, pour traiter de bien des sujets.

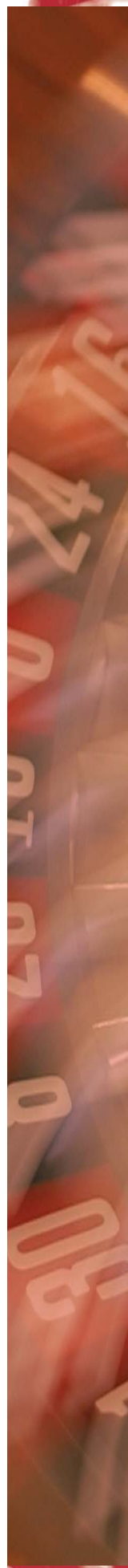
#### **d) Public Affairs**

Le Conseil Fédéral a confirmé, en réponse à la question ordinaire du conseiller d'état Jean Studer, l'impartialité de la CFMJ, qui a été mis en question dans le cadre des «Tactilos» de la Romandie. En ce qui concerne l'examen de la légalité des automates de loterie, le Conseil fédéral rappelait la décision du Tribunal fédéral, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2004. La plus haute instance suisse avait approuvé expressément la procédure de la CFMJ. Le Conseil fédéral a insisté sur le fait que les cantons ne peuvent pas autoriser des appareils qui tombent sous le droit fédéral interdisant les automates de jeux

de hasard. Il a souligné que la CFMJ, une autorité indépendante, n'était pas liée à la pratique d'autorisation des cantons, comme elle se pratiquait jusqu'à présent. En ce qui concerne les expertises juridiques et techniques souvent citées par les sociétés de loterie, le Conseil fédéral a indiqué expressément et pour la première fois, qu'il n'y avait jamais eu de consensus complet entre le Département fédéral de la justice et la Conférence romande de la loterie et des jeux. La légalité des automates de loterie aurait toujours fait l'objet de discussions. L'administration fédérale serait de l'opinion que les automates de loterie ne se différencieraient que médiocrement des automates de jeux de hasard selon la loi sur les maisons de jeu. Les cantons en auraient été informés.

A partir du début de 2007, le Conseil Fédéral n'a plus la possibilité de réduire le taux d'impôt selon l'art. 41, al. 4 de la loi sur les maisons de jeu (LMJ), car la phase constructive de quatre années se termine. La charge d'imposition pour les deux casinos Davos et St. Maurice serait alors doublée d'un seul coup. Cela serait une menace sur l'existence même des deux maisons. Les premières quatre années prévues sont un temps trop court pour les deux casinos touristiques, même avec un contrôle strict des frais et une exploitation optimum du potentiel du marché pour atteindre la zone de profit. Pour éviter une autre fermeture de casinos touristiques, après Arosa et Zermatt, le conseiller aux états Christoffel Brändli et le conseiller national Duri Bezzola ont demandé, au cours de la session d'été 2005 et après un engagement du conseiller aux états Hans Hess, par initiative parlementaire, que la possibilité de réduction du taux d'impôt soit maintenue ou, du moins, prolongée de quatre années. Fin 2005, tous les deux interventions étaient toujours en suspens. Au moins, lors de sa séance du 23 septembre 2005, le Conseil Fédéral a décidé de fixer à 20% le taux de base des casinos de Davos et St. Maurice pour la période fiscale 2005, en se basant sur l'art. 41, al. 4 LMJ. Il a donc tenu compte des conditions-cadres économiques, toujours difficiles, des deux petits casinos.

La conférence spécialisée sur le marché des loteries et de la loi sur les loteries a accepté, le 7 janvier 2005, la convention inter-cantonale pour une nouvelle réglementation des loteries. Par ce concordat, les cantons cherchent à conserver leur compétence en matière de loterie, d'une part, et à assurer leurs revenus de fonds de loterie, d'autre part. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) doit faire son rapport au Conseil fédéral, au plus tard pour le début de l'année 2007, pour faire savoir si les délais impartis ont été tenus et si les mesures prises par les cantons sont suffisantes. Le Conseil fédéral décidera, par la suite, s'il y a encore lieu de légiférer. C'est sans grande surprise que, fin 2005, les cantons avaient du retard dans la ratification. Ainsi, le concordat ne peut entrer en vigueur en janvier 2006, comme cela avait été annoncé, mais il est retardé d'au moins une demi-année.





#### e) Public Relations

La FSC a publié en cours de l'exercice, en plus du rapport annuel ordinaire, moins de communiqués aux médias que l'année précédente. Par contre, la conférence des médias de la FSC du 12 avril 2005 à Berne a connu un gros succès. Les messages positifs de la branche ont été repris largement par les médias. En Romandie, c'est avant tout le sujet des appareils Tactilo qui a été bien discuté, comme il fallait s'y attendre. Le président, Adriano Censi, a encore insisté sur le fait que, selon la Fédération, les automates de loterie détournent la loi sur les maisons de jeu et qu'ils devaient être débarrassés. La Loterie Romande a réagi immédiatement dans une prise de position écrite, affirmant que les appareils Tactilo seraient soumis à la loi sur les loteries et donc en conformité avec la loi.

### 4. Concept social

Les mesures des casinos suisses dans le domaine de la protection sociale jouissent d'une bonne renommée à l'échelle mondiale. Dans les conférences internationales, on cite cette pratique comme étant exemplaire. Une des raisons et non la moindre consiste dans l'empressement que montrent les parties concernées pour optimiser et développer les concepts sociaux. Les responsables de la mise en œuvre des concepts sociaux restent pourtant toujours les différents casinos. La FSC a toutefois pour but de coordonner les dispositions de protection sociales de ses membres dans la mesure du possible. Dès 2004, la FSC a élaboré et mis en œuvre des standards communs du concept social, faisant un pas important vers l'unité d'application de celui-ci. Pour contrôler la qualité des standards et analyser la satisfaction et les besoins de ses membres, un état des lieux complet a été effectué vers le milieu de l'année 2005. Les retours de courrier des casinos ont démontré que l'élaboration de standards communs à la branche, ainsi que les procédés et les formulaires, ont été considérés comme sensés et valables. La CFMJ elle-même considère que les standards du concept social sont des instruments utiles pour la mise en pratique. Pour les rendre encore plus proches de la pratique, les procédés et formulaires existants ont été optimisés. En créant des standards complémentaires pour la prononciation

et la levée d'exclusions de jeu, la dernière faille a été comblée. Ainsi, toutes les étapes du procédé «concept social» sont réglementées et documentées de façon commune.

La mise en œuvre des mesures du concept social et la sécurisation des saisies de données demandée par la CFMJ demandent un effort administratif élevé. La FSC a donc passé la commande pour le développement d'un outil basé sur le web. Le nouvel outil Responsible Gambling Tool (REGATO) se base sur la nouvelle version des standards du concept social. Il servira d'une part à la documentation du procédé du concept social et établira, d'autre part, l'exploitation statistique exigée par la CFMJ.

La nouvelle version des standards a été présentée aux responsables du concept social et leurs remplaçants le 5 décembre 2005 à Berne lors d'une formation particulière. Deux représentants de la CFMJ ont également participé à cet événement. Jolanda Moser, responsable du siège administratif FSC, a parlé, dans son introduction, de la situation de départ actuelle ainsi que des mesures prévues à partir de 2006 pour soutenir les casinos dans le domaine du concept social. Par la suite, on a présenté les procédés et formulaires nouveaux et complétés ainsi que le Responsible Gambling Tool. En plus de l'amélioration des standards du concept social, un centre de compétence au niveau du siège administratif va être créé. Il devra soutenir activement les membres lors de la mise en œuvre des standards. A partir de 2006, la FSC organisera une formation semestrielle pour les responsables du concept social, pour assurer la qualité de la mise en route des standards du concept social et favoriser l'échange d'informations et d'expériences entre les casinos. Par ce paquet de mesures, la branche donne un signal évident qu'elle prend au sérieux le thème de la protection sociale et qu'elle tient à améliorer, de façon continue, l'application des concepts sociaux.

La FSC entretient un dialogue actif avec les experts agissant pour la branche. Sur invitation de la FSC, plusieurs experts indépendants qui s'occupent professionnellement des questions de prévention, se sont rencontrés pour une séance «kick-off», le 17 octobre 2005. La commission d'experts devrait être aux côtés de la FSC, en tant que comité consultatif, dans le but de promouvoir une prévention efficace contre la dépendance du jeu dans les casinos et d'assurer le conseil scientifique d'une part et l'accompagnement dans l'optimisation des concepts sociaux d'autre part.

La Fédération Suisse des Casinos et ses membres collaborent depuis 2004 avec la hotline téléphone 143. Grâce aux collaboratrices et collaborateurs de «La main tendue», les personnes ayant des problèmes de jeu et leur parenté disposent 24 heures sur 24 d'un contact téléphonique de soutien. Pour améliorer la consultation au sujet de jeu de hasard et de la dépendance du jeu, la FSC a mis en œuvre un événement

d'information et de formation continue pour le téléphone 143 en mi-septembre 2005. Les responsables ont été orientés en détail sur les thèmes jeu de hasard, dépendance du jeu, mesures prises par les casinos et autres possibilités d'aides existantes.

Les casinos sont tenus, par la loi, de recenser les données relatives à la protection sociale et de les intégrer dans un rapport annuel à l'attention de la CFMJ. Peu avant Noël, la CFMJ a mis en consultation le modèle révisé pour le rapport 2006. La FSC a pris position dans le délai, qui a été prolongée sur demande à fin janvier 2006. Le recensement de données a été renforcé par rapport aux années précédentes, notamment sur le plan de la mise en oeuvre de la détection précoce et sur celui des motifs d'exclusion. En élaborant des directives pour la saisie des données dans le domaine du concept social et en développant le Responsible Gambling Tool, la FSC a fait un bon travail préparatoire pour assurer une saisie statistique uniforme dans ce domaine.

### Protection sociale dans les casinos suisses en chiffres

- Les casinos suisses ont continué de mettre en oeuvre leurs concepts sociaux de manière conséquente: En 2005, environ 3'530 nouvelles exclusions de jeu ont été prononcées.
- 76 % de ces exclusions ont été volontairement demandées par les clients et 17 % ont été imposées par les casinos. Environ 415 exclusions ont été levées.
- A fin 2005, ce sont plus de 13'300 personnes qui étaient frappées d'exclusion de jeu valable dans toute la Suisse.
- Les casinos ont établi une convention de visite avec 330 clients, soit une restriction du nombre d'entrée mensuelle dans les casinos suisses.
- A la demande de la FSC respectivement de ses membres, le téléphone 143 a conseillé 4'212 personnes à propos de la dépendance du jeu, dont 4'177 par fil et 35 online.

## 5. Organisme d'autorégulation / Blanchiment d'argent

### a) Réglementation pour les casinos dans le domaine du blanchiment d'argent

Suite à la critique aiguë de la branche par rapport au projet d'une nouvelle ordonnance sur le blanchiment d'argent (projet OLBA-CFMJ), dans le cadre de la mise en consultation du dernier trimestre 2004 et après l'arrêt momentané des travaux de réglementation



demandé par le Conseiller Fédéral Merz le 7 juin 2005, la CFMJ a reporté son projet de révision. La FSC et son OAR ont saisi l'occasion pour faire un état général des lieux plus approfondi. Il apparaît alors qu'aucun des pays européens ne dispose d'un dispositif aussi serré et efficace de défense contre le blanchiment d'argent que la Suisse. On pratique à l'échelle de l'UE le système consistant à une identification à l'entrée, en renonçant largement aux contrôles subséquents des transactions et totalement aux mesures contre le blanchiment dans le secteur des automates de jeu. La FATF tolère la législation UE ainsi décrite sur le blanchiment d'argent, ainsi que sa mise en oeuvre pratique. Le système pratiqué en Suisse, aussi bien dans le secteur des jeux de tables que dans celui des automates de jeu de hasard, avec identification des valeurs-seuils et saisies complémentaires pour éviter le «smurfing» n'est utilisé nulle part. D'ailleurs, aucun pays de l'UE ne réfléchit à une modification éventuelle du dispositif de lutte actuel ou à un passage au système suisse de «grande complication».

En raison de la situation juridique décrite et des pratiques de l'UE, les casinos suisses doivent prendre en considération, dès maintenant, certains désavantages de compétitivité, non seulement du point de vue des frais encourus, mais aussi et avant tout du point de vue du profit. Ils sont désavantagés en raison des contrôles des transactions (identifications, saisies) considérés par le client comme des nuisances ou dérangements, voire même comme des offenses pouvant être évitées dans les pays voisins tout proches. Au cas où le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent devait être étoffé selon le projet OLBA-CFMJ, de façon intégrale, les désavantages concurrentiels des casinos suisses n'en seraient que majorés. L'instrumentalisation qui y serait liée ne serait pas uniquement contraire aux pratiques FATF des pays de l'UE disposant de casinos, mais contredirait aussi les directives suisses concernant la réglementation du marché financier. La FSC poursuivra ses efforts, afin que les propositions LBA et FATF soient réalisées par rapport à la spécificité de la branche, sans mettre en danger l'existence économique des casinos. Il s'agit, d'autre part, de coordonner l'étendue ainsi que la mise en oeuvre des réglementations par rapport aux règles en vigueur dans les autres pays européens.



## b) Formation continue de l'OAR FSC

Comme à l'accoutumée, l'OAR FSC a, en 2005, organisé deux formations continue obligatoires à l'attention des maisons de jeu membres. Lors du premier forum technique du 18 janvier 2005, on discutait sur le projet de la CFMJ pour une nouvelle ordonnance sur le blanchiment d'argent, présentait le programme de formation 2005 à l'OAR FSC et abordait également le thème du domaine du contrôle. Dans l'après-midi, ont parlé, devant un cercle élargi de participants des conseils d'administration et des directions de casinos membres, des «risques LBA pour le conseil d'administration, la direction et les cadres, du point de vue de l'article

100<sup>quater</sup> du code pénal». Cette disposition de l'année 2003 permet nouvellement d'accuser pénalement une entreprise – et non pas uniquement les personnes physiques – aussi pour une organisation insuffisante dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Le deuxième forum technique a eu lieu le 22 août 2005 à St. Gall. Le programme a débuté par les communications concernant la modification de l'environnement politique de la lutte contre le blanchiment d'argent. Déjà à ce moment on constatait que la Suisse était largement première par comparaison, depuis la cohérence de la réglementation, en passant par l'efficacité de la surveillance, jusqu'à la conséquence du travail «compliance» des casinos.

## c) Casinos membres de l'OAR FSC

Sous l'égide du casino de Montreux, les casinos du groupe Barrière (Montreux, Fribourg et Courrendlin) ont quitté l'OAR FSC à mi-juin 2005. De longues discussions avaient précédé cette décision, avec des représentants OAR et FSC. L'OAR FSC espère pouvoir retrouver ces casinos ultérieurement. Fin 2005, tous les casinos de la Suisse alémanique ainsi que du Tessin étaient adhérents à l'OAR FSC.

# IV. Organes de la Fédération

## 1. Membres de la Fédération

Pour fin 2005 et à l'exception du casino de Meyrin, tous les casinos suisses étaient membres de la Fédération.

## 2. Assemblée des délégués

L'assemblée ordinaire des délégués a eu lieu sous la conduite du président, Adriano Censi, le 6 avril 2005, au Grand Casino de Lucerne. Le directeur de la CFMJ, M. Jean-Marie Jordan, informait comme conférencier invité sur les défis actuels de la CFMJ.

## 3. Comité

Le comité a tenu en 2005 huit séances en cours de l'exercice. Il se composait des personnes suivantes:

Président            Adriano Censi  
Vice-président    Peter Probst

### Représentants des casinos A

Guido Egli (Grand Casino Lucerne)  
Gilles Meillet (Casino Barrière de Montreux),  
Peter Probst (Grand Casino Baden)  
Peter Stauffer (Grand Casino Berne)

### Représentants des casinos B

Peter Bratschi (Casino Bad Ragaz)  
Max Geu (Casino Zürichsee, Pfäffikon)  
Armin Schärz (Casino Interlaken)  
Hubertus Thonhauser (Casino St. Maurice)

## 4. Siège administratif

Le siège administratif de la Fédération à la Marktgasse 50 à Berne est dirigé par Mme Jolanda Moser. Depuis début décembre 2005, c'est Mme Alexandra Zulauf-Oesch qui est l'assistante de la responsable.

## 5. Comptabilité et organe de révision

Le trésorier de la FSC est M. Fritz Balmer, Interlaken. Lors de l'assemblée des délégués 2005, la société fiduciaire HoGa Treuhand AG, Interlaken, a été confirmée comme organe de révision.

## V. Commission

### 1. Commission juridique

Compte tenu des règlements extrêmement sévères de la branche, les maisons de jeu sont souvent confrontées à des questions juridiques. Afin de pouvoir soutenir et conseiller ses membres dans ce domaine essentiel pour eux, existe la commission juridique (CJ). Celle-ci, toutefois, n'a pas tenu de séances en 2005. Il a fallu traiter tant de sujets urgents et tant de défis, que des solutions ad hoc bilatérales ont été discutées et retenues.

### 2. Commission technique

La Commission technique (CT) s'occupe de toutes les questions opérationnelles survenant dans l'exploitation d'une maison de jeu.

Le comité de la CT s'est rencontré en cours d'année, pour discuter du questionnaire de la CFMJ concernant «Panorama suisse des casinos». Les groupes de travail «Slots» et «Live Games» se sont aussi rencontrés, chacun pour une séance, profitant de l'occasion pour échanger des expériences.

Les 13 casinos travaillant avec le système électronique de décompte et de contrôle de la marque Atronic Systems, se sont associés depuis 2004 pour former un groupe d'échange d'expériences (AS-EXPER). En 2005, quatre séances ont eu lieu. La collaboration avec

Atronic Systems a pu être sensiblement améliorée grâce à l'AS-EXPER. Dès lors, le nombre de questions en suspens a été bien réduit. L'échange d'expériences entre les spécialistes IT des différents casinos a également débuté et s'est poursuivi. Suite aux expériences positives déjà faites, on réfléchit actuellement pour savoir s'il faut étendre l'EXPER aux affaires générales IT et s'il s'agit d'inviter encore d'autres casinos à participer. La décision définitive concernant cette modification formelle de l'organisation tombera en 2006.

### 3. Commission sociale

Avec huit séances, l'année 2005 était une année pleine de travail pour la commission sociale (CS).

Elle a révisé à fond les standards du concept social existants, dans le courant du deuxième semestre de 2005, en se basant sur les résultats de l'état des lieux effectué fin juin 2005. Elle les a complétés par des formulaires et des procédés communs concernant la prononciation et la levée d'exclusions de jeu. Des directives communes ont été élaborées, dans le but d'une saisie de données commune. Le Responsible Gambling Tool, commandé par la FSC, est un outil IT basé sur le web, se rapportant à la nouvelle version des standards. Il devrait faciliter aux casinos la mise en œuvre pratique des standards et, surtout, la saisie des données statistiques exigée par la CFMJ.



## VI. Bilan au 31 décembre 2005

avec comparaison d'année précédente

	2005	2004
	fr.	fr.
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
<i>Liquidités</i>		
Caisse	0.00	2'219.80
Avoir en banque	7'385.55	9'380.95
Avoir en banque	61'184.60	61'008.00
Avoir en banque	94'863.24	27'576.30
Avoir en banque	51'810.15	201'537.20
Dépot à terme fixe	600'416.00	500'000.00
<i>Débiteurs</i>		
Adm. féd. des contributions, impôt anticipé	1'885.60	744.80
<b>Total actifs circulants</b>	<b>817'545.14</b>	<b>802'467.05</b>
<b>Patrimoine immobilisé</b>		
<i>Équipement de bureau</i>		
Meubles équipements de bureau	4'000.00	6'000.00
<b>Total patrimoine immobilisé</b>	<b>4'000.00</b>	<b>6'000.00</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>821'545.14</b>	<b>808'467.05</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Capital étrangers</b>		
<i>A court terme/Comptes de régularisation</i>		
Engagement divers	73'060.25	10'180.30
Comptes de régularisation passifs/créditeurs	15'000.00	36'000.00
<b>Total capital étrangers</b>	<b>88'060.25</b>	<b>46'180.30</b>
<b>Fortune</b>		
Fonds de réserve	500'000.00	500'000.00
Bénéfice reporté	233'484.89	262'286.75
<b>Total fortune</b>	<b>733'484.89</b>	<b>762'286.75</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>821'545.14</b>	<b>808'467.05</b>

## VII. Compte d'exploitation du 1.1.2005 – 31.12.2005

avec comparaison d'année précédente

	2005	2004
	fr.	fr.
<b>REVENU</b>		
Contributions annuelles	738'410.00	718'148.00
Contribution spéciale	4'989.44	5'000.00
Intérêts créanciers	5'387.45	4'801.55
Frais de licence C-Key	10'205.25	10'360.75
Revenues extraordinaires	0.00	3'548.00
<b>TOTAL REVENU</b>	<b>758'992.14</b>	<b>741'858.30</b>
<b>DEPENSES</b>		
<b>Siège administratif</b>		
Salaires	198'559.25	174'530.05
Prestations sociales et autres charges de personnel	29'797.05	27'140.00
Infrastructure	13'568.40	13'570.25
Frais de déplacement etc.	7'199.70	6'103.25
Perfectionnement	230.00	7'843.00
Loyer & frais accessoires	33'845.50	34'011.00
<b>Total secrétariat</b>	<b>283'199.90</b>	<b>263'197.55</b>
<b>Comité/administration</b>		
Indemnité versée au comité	64'000.00	68'750.00
Indemnités versées aux groupes de travail CT, CJ, CS, CE	26'000.00	23'500.00
Indemnités journalières & frais de déplacement	40'586.90	39'259.35
Assemblée des délégués	5'000.00	3'167.10
Frais administratifs généraux comité	18'972.15	13'664.70
<b>Total comité/administration</b>	<b>154'559.05</b>	<b>148'341.15</b>
<b>Communication</b>		
Traductions	25'507.60	21'420.55
Public Relations	75'580.35	108'689.80
Public Affairs	60'000.00	60'260.00
<b>Total communication</b>	<b>161'087.95</b>	<b>190'370.35</b>
<b>REPORT</b>	<b>598'846.90</b>	<b>601'909.05</b>

## VII. Compte d'exploitation du I.I.2005 – 31.12.2005

avec comparaison d'année précédente	2005	2004
	fr.	fr.
<b>REPORT</b>	598'846.90	601'909.05
<b>Conseil</b>		
Mandats juridiques	33'991.90	13'057.25
Mandats techniques	31'140.00	3'103.00
Concept social	45'057.20	2'712.70
Coopération téléphone 143	36'000.00	36'000.00
<b>Total conseil</b>	<b>146'189.10</b>	<b>54'872.95</b>
<b>Cotisations</b>		
Cotisations à d'autres organisations	38'959.15	29'805.45
<b>Impôts/assurances</b>		
Impôts sur le revenu et la fortune	1'143.15	3'745.70
Assurances	655.70	655.70
<b>Total impôts/assurances</b>	<b>1'798.85</b>	<b>4'401.40</b>
<b>Amortissements</b>		
Amortissement de l'équipement de bureau	2'000.00	6'000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>787'794.00</b>	<b>696'988.85</b>
<b>RECAPITULATIF</b>		
Total des recettes	758'992.14	741'858.30
Total des dépenses	787'794.00	696'988.85
<b>PERTES (-) / EXCEDENT</b>	<b>- 28'801.86</b>	<b>44'869.45</b>

## VIII. Membres Fédération Suisse des Casinos

### Concessionnaires A

Spielbank Baden AG	Haselstrasse 2 5400 Baden	Tél. 056 204 07 07 Fax 056 204 07 08	<a href="http://www.grandcasinobaden.ch">www.grandcasinobaden.ch</a>
Airport Casino Basel AG	Flughafenstrasse 225 4025 Bâle	Tél. 061 327 20 20 Fax 061 327 20 30	<a href="http://www.grandcasinobasel.com">www.grandcasinobasel.com</a>
Grand Casino Kursaal Bern AG	Kornhausstrasse 3 3000 Berne 25	Tél. 031 339 55 55 Fax 031 339 55 50	<a href="http://www.grandcasino-bern.ch">www.grandcasino-bern.ch</a>
Casinò Lugano SA	Via Stauffacher 1 6900 Lugano	Tél. 091 973 71 11 Fax 091 973 71 12	<a href="http://www.casinolugano.ch">www.casinolugano.ch</a>
Grand Casino Luzern AG	Haldenstrasse 6 6006 Lucerne	Tél. 041 418 56 56 Fax 041 418 56 55	<a href="http://www.grandcasinoluzern.ch">www.grandcasinoluzern.ch</a>
Casino de Montreux SA	Rue du Théâtre 9 Case Postale 387 1820 Montreux	Tél. 021 962 83 83 Fax 021 962 83 90	<a href="http://www.casinomontreux.ch">www.casinomontreux.ch</a>
Grand Casino St. Gallen AG	St. Jakob Strasse 55 9000 St. Gall	Tél. 071 394 30 30 Fax 071 394 30 31	<a href="http://www.casinosg.ch">www.casinosg.ch</a>

### Concessionnaires B

Casino Bad Ragaz AG	Hans-Albrecht-Strasse 7310 Bad Ragaz	Tél. 081 303 39 39 Fax 081 303 39 99	<a href="http://www.casinoragaz.ch">www.casinoragaz.ch</a>
Casino du Jura	Sur Haute-Rive 1 2830 Courrendlin	Tél. 032 436 10 80 Fax 032 436 10 81	<a href="http://www.lucienbarriere.com">www.lucienbarriere.com</a>
Casino Davos AG	Promenade 63 7270 Davos Platz	Tél. 081 410 03 03 Fax 081 410 03 09	<a href="http://www.casinodavos.ch">www.casinodavos.ch</a>
Casino de Fribourg	Route du Lac 11 1763 Granges-Paccot	Tél. 026 467 70 00 Fax 026 467 70 07	<a href="http://www.casinodefribourg.ch">www.casinodefribourg.ch</a>
Casino Interlaken AG	Strandbadstrasse 44 3800 Interlaken	Tél. 033 827 61 40 Fax 033 827 62 08	<a href="http://www.casino-interlaken.ch">www.casino-interlaken.ch</a>
Grand Casinò Admiral SA	Via Angelo Maspoli 18 6850 Mendrisio	Tél. 091 640 50 20 Fax 091 640 50 25	<a href="http://www.casinomendrisio.ch">www.casinomendrisio.ch</a>
Casinò Locarno SA	Largo Zorzi 1 Casella postale 1543 6601 Locarno	Tél. 091 756 30 30 Fax 091 756 30 31	<a href="http://www.casinolocarno.ch">www.casinolocarno.ch</a>
Casino Zürichsee AG	Seedammstrasse 3 8808 Pfäffikon SZ	Tél. 055 416 30 30 Fax 055 416 30 31	<a href="http://www.casinozuerichsee.ch">www.casinozuerichsee.ch</a>
CSA Casino Schaffhausen AG	Herrenacker 7 Case Postale 8201 Schaffhouse	Tél. 052 630 30 30 Fax 052 630 30 31	<a href="http://www.casinoschaffhausen.ch">www.casinoschaffhausen.ch</a>
Casino St. Moritz AG	27, Via Mezdi 7500 St. Moritz	Tél. 081 837 54 54 Fax 081 837 54 50	<a href="http://www.casinostmoritz.ch">www.casinostmoritz.ch</a>



**Fédération Suisse des Casinos**  
**Marktgasse 50, Case postale 593**  
**CH-3000 Berne 7**  
**Tél. +41 (0)31 332 40 22**  
**Fax +41 (0)31 332 40 24**  
**[www.switzerlandcasinos.ch](http://www.switzerlandcasinos.ch)**